



facilitera la recherche et l'adoption de mesures qui, étant militairement significatives et vérifiables, nous rapprocheront de l'objectif d'une limitation véritable des armements. C'est dans cet esprit que les auteurs ont compilé l'ensemble de mesures de confiance et de sécurité que nous avons déposé le 24 janvier.

Le Canada a conscience que ce sont là des objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés et il ne sous-estime pas les difficultés inhérentes qui se dressent sous nos pas.

Les intérêts conflictuels abondent dans un climat international marqué par la suspicion et la confrontation idéologique. Si nous voulons surmonter la méfiance et réduire les tensions, nous ne pouvons nous passer de MCS concrètes et vérifiables.

Dans un tel état de choses, les exhortations à une confiance et à une foi abstraites sonnent creux et apparaissent empreintes d'irréalité; il faut s'attaquer au problème de la sécurité par des moyens beaucoup plus concrets. Quelle sorte d'arrangements pouvons-nous trouver qui permettraient aux États de se sentir moins menacés et mieux assurés de leur sécurité? Les mesures dont nous devons convenir à cette Conférence devront, par conséquent, comporter des modalités de vérification d'indications crédibles établissant que les activités militaires d'un État quelconque ne constituent pas une menace pour la sécurité, la souveraineté ou la stabilité politique d'un ou des États.

La mise en place d'un mécanisme de vérification faisant partie intégrante d'un régime de MCS contraignant est indispensable si l'on veut donner corps et laisser s'épanouir la confiance. Celle-ci passe par des mesures spécifiques qui peuvent être vérifiées et évaluées, et même prévues par avance.

Comme dans tout système de sécurité négocié, l'adoption d'un mécanisme de vérification viable comme élément d'un régime de MCS obligatoire est indispensable si l'on veut véritablement accroître la sécurité des États participants. Le mécanisme que nous adopterons devra nous aider à formuler le jugement politique, à répondre à la question de savoir si les activités militaires d'un État sont ou non conformes aux mesures de confiance et de sécurité convenues ou bien si,

dépassant les paramètres arrêtés, elles poursuivent d'autres fins et d'autres objectifs.

Certains gouvernements, par le passé, ont donné une interprétation erronée de la notion de vérification, y voyant un moyen de recueillir sur eux des renseignements qu'un adversaire pourrait militairement employer à leur détriment. Ces arguments ne résistent pas à l'analyse. En vérité, une telle interprétation va à l'encontre de la prémisse fondamentale des MCS, mais j'imagine qu'elle sera néanmoins avancée dans le courant des négociations à venir. Étant contraire au fondement des mesures de confiance et de sécurité, il convient de la réfuter d'emblée. La différence première entre le renseignement militaire et la vérification réside dans la forme et dans l'objet de ces activités respectives. D'une part, les activités de renseignement sont clandestines, généralement unilatérales et, la plupart du temps, simplement quantitatives. À l'inverse, pour être efficaces, les activités de vérification doivent être publiques, multilatérales et coopératives, menées dans le respect de certaines règles convenues. La vérification diffère du renseignement de par l'importance ajoutée aux intentions, ce que les activités de renseignement brutes ne peuvent généralement pas accomplir.

Chaque mesure de confiance et de sécurité doit, implicitement, être accompagnée de moyens de vérification adéquats. En d'autres termes, les MCS doivent clairement énoncer leurs paramètres et leur objet de façon à ce qu'il soit clairement établi, en situation de crise, si elles ont été observées ou non.

La vérification apporte un mécanisme permettant de lever les malentendus. Elle est au centre même du processus de renforcement de la confiance et de la sécurité. Afin qu'elle puisse remplir cette fonction, la vérification doit englober la collecte et l'analyse continue de données, elle doit être assortie du pouvoir d'exiger une explication selon des modalités données et comporter les moyens de mener une inspection crédible.

Permettez-moi de passer brièvement en revue chacun de ces trois impératifs. Premièrement, la collecte et l'analyse continue de données. C'est là une fonction vitale pour l'ensemble du processus. Elle consiste à recueillir et à analyser des données concernant les activités définies par les MCS de façon continue,

par la combinaison des diverses sources d'information dont les États participants auront convenu. Dans le contexte des MCS, l'analyse révélerait si une infraction a été commise ou non, de manière à ce qu'un État puisse décider des suites à donner et de quelle manière intervenir auprès du transgresseur. Les résultats d'une telle analyse pourraient déclencher une demande de renseignements supplémentaires ou bien une inspection.

Une demande de clarification serait le moyen d'obtenir rapidement réponse à des craintes légitimes découlant d'un malentendu, d'erreurs de fait ou d'anomalies en rapport avec les dispositions d'une entente MCS. Le processus de vérification pourra ou non révéler la nécessité d'une inspection et, le cas échéant, il sera impératif d'éviter tout délai susceptible d'entraîner de lourdes conséquences pour la sécurité des États.

L'inspection supposerait le droit de procéder, sur demande, à tout moment et sans retard, dans un délai donné et selon des moyens convenus, à un libre relevé des forces et des activités militaires de manière à infirmer ou à confirmer tout soupçon d'infraction aux termes d'une mesure de confiance et de sécurité convenue. Les modalités d'inspection instaурeraient un processus qui serait par lui-même dissuasif. Ainsi, le refus d'inspection ou celui des facilités nécessaires serait reconnu en lui-même comme un acte politiquement significatif.

Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention aujourd'hui de décrire de manière détaillée les mécanismes de vérification sur lesquels nos négociations ici pourraient déboucher, voulant simplement partager avec les autres délégations quelques réflexions d'ordre général sur ces problèmes et, ce faisant, souligner l'ampleur de la tâche qui nous attend. Les moyens de vérification pourraient sans aucun doute revêtir diverses formes. Mais si nous voulons rehausser le niveau de sécurité et de stabilité en Europe et améliorer la transparence de nos intentions, les techniques de vérification que nous déciderons devront être innovatrices. J'ai pleinement conscience que les objectifs que nous nous sommes fixés sont très ambitieux et que les difficultés inhérentes qui nous confronteront dans notre entreprise ne nous permettront guère que de progresser pas à pas. Mais faisons en sorte que ce progrès soit délibéré et aille droit au but. Parce que la tâche est urgente et parce que tant d'espoirs et d'attentes reposent sur nous. »